

**Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux
du bassin de Laprairie**

A une séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie tenue à l'Hôtel de Ville de Sainte-Catherine, au numéro civique 5465, boulevard Marie-Victorin en la Ville de Sainte-Catherine, jeudi le septième jour du mois de mars deux mille vingt-quatre, à 10:00 h., à laquelle sont présents Messieurs,

-Anne Scott, Mairesse-suppléante - Ville de Candiac

-Jean-Michel Pepin, Maire-suppléant - Ville de Delson

-Michel Leblanc, Maire-suppléant - Ville de Sainte-Catherine

formant le Quorum sous la présidence de M. Frédéric Galantai, Maire de la Ville de La Prairie

24-03-22

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après délibération, il est proposé par M Jean-Michel Pepin, appuyé par Mme. Anne Scott et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie adopte l'ordre du jour présenté en y retirant les items suivants 5 et 7 et ajoutant un item pour un transfert de fonds:

- 1.- Approbation de l'ordre du jour.
- 2.-Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 1 février 2024.
- 3.- Approbation des comptes à payer
- 4.- Correspondance reçue par la Régie jusqu'au 27 février 2024.
- 5.- Octroi contrat S.P. d'ingénierie -capacité N° OS-RAEBL-2023-109-RO.
- 6.- Adoption d'un plan d'action avec échéancier -agrandissement de l'usine.
- 7.- Avis de motion Règlement d'emprunt de 2.5M\$ - isolation digesteurs.
- 8.- Présentation du rapport d'Aquatech de janvier 2024.
- 9.- Varia - transfert de fonds
10. - Question du public.
- 11.- Levée de l'assemblée.

24-03-23

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT
DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE TENUE LE 1 FÉVRIER 2024.

Après délibération, il est proposé par M Jean-Michel Pepin, appuyé et résolu unanimement

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1 février 2024 avec la correction pour la présence de M. Galantai.

24-03-24

APPROBATION DES COMPTES A PAYER

Après délibération, il est proposé par Mme. Anne Scott, appuyé par M. Michel Leblanc et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve les comptes à payer pour le fonds d'administration au montant de 493,005.99 \$ et pour le fonds des dépenses en immobilisations au montant de 586,757.55 \$ pour un montant total de 1,079,763.54 \$.

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux
du bassin de Laprairie

INITIALES DU PRÉSIDENT
INITIALES DU SECRÉTAIRE
24-03-25
No de résolution
ou annotation

CORRESPONDANCE

Le Secrétaire-trésorier donne communication de la correspondance reçue par la Régie jusqu'au 27 février 2024, le tout tel que mentionné à la liste annexée à la présente et le Conseil d'administration en prend connaissance.

24-03-26

OCTROI DE CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS
D'INGÉNIERIE - EXPERTISE POUR CAPACITÉ DES EAUX USÉES - N
OS-RAEBL-2023-109-RO.

Cet item est retiré.

24-03-27

ADOPTION DU PLAN D'ACTION AVEC ÉCHÉANCIER POUR
L'AGRANDISSEMENT DE L'USINE.

CONSIDÉRANT l'accroissement de la population projetée à court et moyen terme par les Villes desservies par la RAEBL;

CONSIDÉRANT que les installations actuelles de la RAEBL ne permettront pas d'offrir les capacités de traitement des eaux usées nécessaires à l'augmentation de la population projetée des villes desservies par la RAEBL;

Après délibération, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin, appuyé par M. Michel Leblanc et résolu unanimement:

QUE la RAEBL adopte le plan d'action avec échéancier pour l'agrandissement de l'usine d'épuration.

24-03-28

AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT DE 2,500,000\$
CONCERNANT LA RÉFECTION DE L'ISOLATION DE L'HYDROLISEUR
ET DES DIGESTEURS.

Cet item est retiré.

24-03-29

RAPPORT D'EXPLOITATION DU MOIS DE JANVIER 2024.

La firme Aquatech donne communication du rapport d'exploitation de janvier 2024 et le Conseil d'administration en prend connaissance.

24-03-30

TRANSFERT BUDGÉTAIRE - RÉPARATION DE LA TORCHÈRE

Considérant la vérification de la torchère par le manufacturier Zeeco soulignant que celle-ci doit subir des réparations évaluées à 275,000\$ dans un avenir rapproché.

Considérant qu'il est logistiquement préférable et moins dispendieux d'effectuer cette réparation avant le démarrage de l'usine de biométhanisation.

Après délibération, il est proposé par Mme. Anne Scott, appuyé par M. Michel Leblanc et résolu unanimement

Que le Conseil autorise le transfert budgétaire de 275,000\$ des codes disponibles au fonds d'administration et/ou que cette somme soit prise à même les liquidités disponibles au fonds de roulement remboursable sur 12 mois.

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux
du bassin de Laprairie



No de résolution
ou annotation

24-03-31

QUESTION DU PUBLIC.

M. Coriveau pose une question d'ordre général et M. Vachon pose une question a propos des PGD (plans de gestion des débordements).

24-03-32

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Après délibération, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin. appuyé par Mme. Anne Scott et résolu unanimement:

QUE la présente séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie soit levée.

M. Frédéric Galantai, Maire
Président de l'assemblée

M. Gilbert Samson
Secrétaire-trésorier

1820